



À  
l'avant-plan  
depuis  
1966

# RÉSEAU SPÉCIAL

Volume 38 no 7 — 9 mai 2018

## PRÉCISIONS

### COMPLEMENT MASSIF DE POSTES D'OPÉRATEURS MOBILES RÉGIONAUX LETTRE D'ENTENTE N° 18-1500-19

Conscœurs, confrères,

Suite à plusieurs questionnements concernant la diffusion du Réseau Spécial sur le comblement massif de postes d'opérateurs régionaux du 30 avril dernier, nous aimerions vous apporter quelques précisions.

Dans cet affichage débutant aujourd'hui le 9 mai, vous y trouverez des postes d'opérateurs mobiles régionaux nécessitant, **pour y être priorisés**, de posséder les exigences supérieures. Le but de cet exercice est de combler et de nommer **quarante-six (46) nouveaux** opérateurs en exploitation. Pour ce faire, il y aura également un grand nombre de postes fictifs d'opérateurs poste, mobile et centrale avec les exigences régulières partout en province.

Les postes libérés par les opérateurs actuels, qui obtiendront un poste de cet affichage, seront comblés **par ancienneté** avec les registres de candidats de ces postes fictifs avec les exigences régulières ou supérieures prévues aux descriptifs de ces emplois libérés.

**EXEMPLE:** Pour un poste libéré d'opérateur centrale, le candidat ayant le plus d'ancienneté dans le registre de candidats de ce poste fictif et qui possède l'exigence régulière obtiendra le poste même si d'autres candidats ayant moins d'ancienneté possèdent les exigences supérieures dans la même région.

De plus, dans l'éventualité où au bout de l'exercice il manquerait des candidats possédant les exigences supérieures pour les postes d'opérateurs mobiles régionaux, la Direction comblera ceux-ci avec les candidats qui possèdent les exigences régulières. Notez que le maintien de salaire n'est applicable qu'aux candidats possédant les exigences supérieures.

**À TOUTS LES MEMBRES INTÉRESSÉS AUX POSTES D'OPÉRATEURS MOBILES RÉGIONAUX OU AUTRES DE CET AFFICHAGE MASSIF: APPLIQUEZ SUR TOUS LES POSTES QUI VOUS INTÉRESSENT MÊME SI VOUS NE POSSÉDEZ PAS LES EXIGENCES SUPÉRIEURES.**

En espérant que ces précisions répondront à vos interrogations, nous vous invitons à communiquer avec vos structures régionales respectives pour plus d'informations.

Syndicalement,

*Continuons*  
**ENSEMBLE**

**Richard Perreault, Sylvain Dubreuil,**  
**Président provincial Secrétaire général**

\*la forme masculine utilisée dans ce Réseau désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.